## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

## DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-1/03

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteur : AIELLO Léo

OBJET: Avis du Département sur le projet de délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence

Territoriale (SCoT) de Marne et Chantereine

L'avis du Département est sollicité par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, en préalable à son arrêté sur le projet de délimitation du périmètre du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marne et Chantereine.

Le projet de périmètre est identique à celui de la communauté d'agglomération Marne et Chantereine.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L. 122-3 du code de l'urbanisme

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la commission précitée,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

De donner un avis favorable au périmètre du schéma de cohérence territoriale de Marne-et-Chantereine incluant les communes de Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires-sur-Marne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ